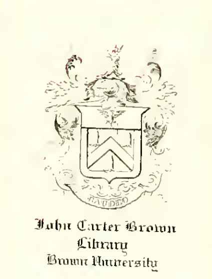
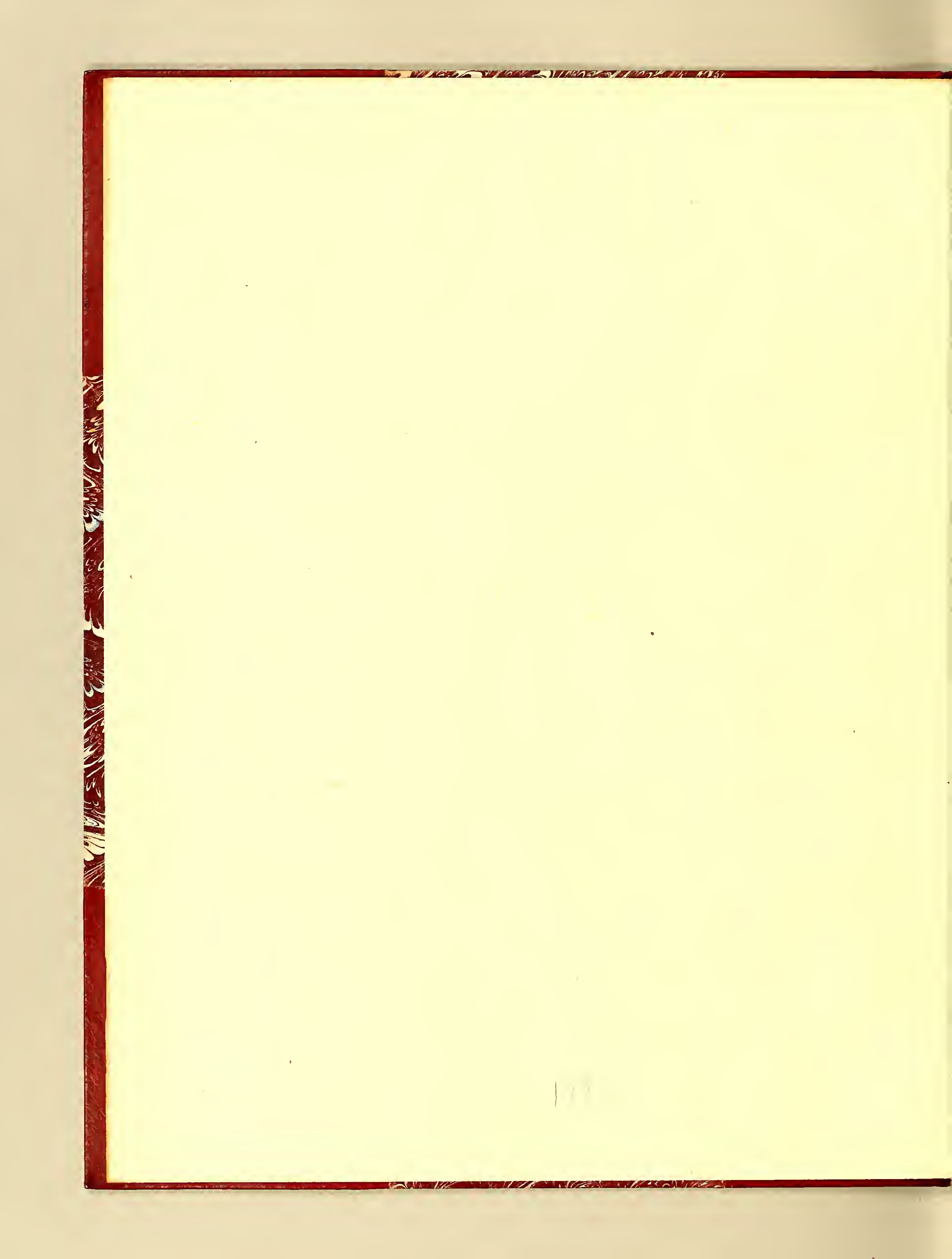



GAUDEO
John Carter Brown
Library
Brown University



LE MASQUE EN LAMBEAUX,

OU

PREUVES de la Connivence et de la Complicité des COLONS Léopardins avec les DÉCEMVIRS et les Assassins subalternes du TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE, avant et depuis le 31 Mai 1793 jusqu'au 9 thermidor.

Corrompre, égorger ou empoisonner.

Notes relatives aux mesures à prendre pour la Colonie de Saint-Domingue par un des Colons de Saint-Domingue, accusateur de Polverel et Sonthonax.

S'IL existait un Gouvernement où la politique de Machiavel, l'art de tromper les hommes, fut considéré comme base essentielle de l'instruction publique, je dirais aux chefs de cet état: » choisissez pour professeurs de vos écoles, donnez pour instituteurs à votre jeunesse ces hommes connus depuis cinq ans » à Saint-Domingue, en France et dans presque tout l'univers, » sous le titre de *Léopardins.* Nul n'a poussé plus loin qu'eux « l'art de la dissimulation : Robespierre lui-même maître passé » dans cet art ne les égalait pas ».

En effet, s'il faut juger du talent des hommes par leurs succès, il doit être bien grand, celui des Colons qui, depuis cinq ans entiers, ne cessent de tromper la France; successivement attachés à toutes les factions auxquelles la République a été en proie et qui ont passé plus ou moins rapidement sur la scène de la révolution, ils ont eté respectés par toutes.

Vils adulateurs du gouvernement ministériel jusqu'en 1789, ils se mirent à l'ordre du jour en criant contre les ministres, lorsque les premiers élans de la liberté eurent sappé les fondements du pouvoir arbitraire. Royalistes en 1789 et 1790, constitutionnels et feuillants en 1791 et 1792, ils ont été de forcenés jacobins en 1793 et 1794. Complices des crimes de *Blanchelande*, ils l'ont conduit à l'échaffaud. Séducteurs de *Barnave*, ils ont profité de sa popularité, et lui ont donné le coup de pied de l'âne lors que l'opinion publique le voua à l'ignominie et à la mort. Complices des meneurs de la montagne, protégés par les gouvernants depuis le 31 mai jusqu'au neuf thermidor, ils survivent à leur chûte, ils se mêlent dans les rangs des bons citoyens, ils se classent parmi les victimes de la tyrannie; ils disputent aux vétérans de la révolution, aux patriotes énergiques et vertueux, l'honneur d'avoir souffert pour la cause de la liberté, d'avoir résisté à l'oppression et d'avoir brisé le faisceau des décemvirs.

Il est tems de les signaler à l'opinion publique pour ce qu'ils sont en effet, les hypocrites les plus raffinés ; et pour cela, il suffit de comparer leurs actes et leurs écrits avant et depuis le 31 mai jusqu'au 9 thermidor, avec leurs déclamations et leurs discours d'aujourd'hui : ce miroir fera tomber le masque dont ils se couvrent; et dans leur hydeuse nudité, ils seront respués par tous les hommes de bien, par tous les vrais amis de l'humanité et de la patrie.

On se rappelle avec quelle énergie les célèbres proscrits du 31 mai avaient signalé le projet d'indépendance des assemblées coloniales et défendu dans les assemblées constituante et législative les droits des hommes de couleur. On se rappelle aussi avec quelle opiniâtreté les *Léopardins* et leurs partisans, dans ces deux assemblées se sont opposés à la régénération de cette partie des Français habitants des Antilles.

On se rappelle encore, dumoins ceux qui ont suivi un peu l'histoire des évennements de Saint-Domingue se rappelleront, que les Bordelais furent, dans cette île, les apôtres et les défenseurs de l'égalité politique entre les hommes libres. Delà la haine que les Colons blancs ont vouée à *Brissot* et aux *Girondins*. Ce sentiment et la crainte de voir ces hommes devenus mem-

bres de la convention nationale, porter quelque nouvelle atteinte à leurs prérogatives et à leurs propriétés que la déclaration des droits réprouvait, étaient des motifs assez puissants pour leur faire désirer la chûte et la mort de ces défenseurs de la liberté. Leur intérêt et leur orgueil mobiles des actions humaines étaient donc d'accord avec ceux de la faction d'Orléans, de la faction des étrangers, des Robespierre, des Marat, des Billaud, des Collot, des Saint-Just et de tous ceux qui avaient besoin de détruire les courageux défensenseurs de la liberté qu'ils désigainent sous le titre *d'hommes d'état*, pour asseoir leur domination sur leurs cadavres sanglants. Cette communauté d'intérêts devait les réunir.

Aussi dès le commencement de 1793, l'orsque l'on conspirait aux Jacobins contre la souveraineté nationale, lorsqu'on y méditait la dissolution de la convention, lorsque les hommes les plus purs, les vieux patriotes étaient expulsés de cette société et faisaient place aux conspirateurs, alors dis-je les colons étaient admis dans cette société ; (1) alors ils dénonçaient à la tribune des Jacobins ; et dans leurs écrits, le comité Colonial ; ils déclamaient contre les Brissotins, les Girondins, les Fonfredins ; alors, ils invoquaient la Montagne, les Jacobins, les Cordelliers ; alors, ils étaient protégés par les hommes des 2 et 3 septembre, par les chéfs de la faction qui à opéré la contre-révolution du 31 Mai et couvert la France, de sang, de lambeaux, de cadavre, de cendres et de deuil ; alors ils écrivaient:

« Mais les précautions du comité (2) sont insuffisantes. Il a oublié « de nous mettre au secret, d'y mettre notre courageux ami For- » get ; d'y mettre aussi le patriote qui rédige ce mémoire. Il » n'a pas mis au secret le héros du 5 octobre 1789 (3) in- » digné dela tyrannie dont nous sommes victimes, qui vient

(1) *Page* l'un des chefs de la bande Léopardine y fut admis en Janvier ou Février 1793, sur la présentation de *Monestier* et *Collot-d'herbois* (voyez l'aveu de Page sur ce fait consigné dans les débats entre les accusateurs et les accusés dans 'affaire des Colonies, tom. 2. dix-septième livraison, page. 207).

(2) *N. B.* C'est du Comité Colonial qu'ils parlent.

(2) Maillard.

» d'épouser notre cause avec la chaleur d'une belle ame, et
» d'embrasser notre défense en vainqueur des despotes. Il n'a
« pas encore osé metre au secret nos deux commissaires patri-
« otes Bruley et Page. Il oublie de metre au secret le patriote
» Montréal, secrétaire des Jacobins de paris; l'intrépide de Rous-
» sillon, président des fédérés. Il oublie de mettre au secret
» *Collot-d'Herbois*, Bentabole, *Saint-Just*, Camille Desmoulins,
» Foucher, une foule de *patriotes montagnards* dont l'ame est
» fortement émue de nos malheurs et des crimes de nos bour-
» reaux, qui prendront notre défense, et qui pouront nous
» consoler d'être en butte à la haine d'un Camboulas, aux
» chétives calomnies d'un Boyer-Fonfrède. Il oubliera même
« de faire murer les portes de la Société-mère des amis de la
» liberté et de l'égalité, dont les voûtes retentiront plus d'une
» fois d'accens généreux contre nos coupables oppresseurs.

» JACOBINS DE PARIS, notre cause est la vôtre. Nous
» sommes persécutés, calomniés pour avoir voulu suivre vos
» traces et imiter votre exemple; pour avoir planté vos éten-
» dards et tenté de propager vos principes sur des bords
« long-temps ravagés par le plus hideux despotisme; pour
« avoir voulu donner à cette Société-mère, que tant de filles
» impures osèrent outrager, des filles tendres, fidèles et cou-
» rageuses; brûlantes sur-tout de la haine des monstres dont
» l'existence, pour se prolonger, a besoin de votre perte. Tous
» vos ennemis sont les nôtres. La destruction des patriotes de
» Saint-Domingue, comme la vôtre, est une des bases prin-
» cipales de leur vaste complot, et la trame dont la horde
« royaliste et *Girondine* nous enveloppe est celui de tous ses
» crimes qu'il importe le plus de dévoiler, et qui portera le
» jour le plus étendu sur tous les autres. Prenez garde Jaco-
« bins et Cordeliers, ces monstres prennent le chemin le plus
» court de la contre-révolution par la ruine du commerce et
» de la subsistance d'un tiers de la nation; ils en rendent la
» Montagne complice. Commencez donc à vous défier de ceux
» qui, *dans votre sein*, veulent écarter cet objet comme sans
» importance; voyez dans ces hommes-là ce qu'ils sont en
» effet, des émissaires du chef de nos ennemis communs, de
» cet homme dont vous avez mis le nom en opprobre, et
» que tant de vrais jacobins regardent comme l'antéchrist de

« la révolution et le directeur de la monarchie posthume. Su » la fin de votre séance du mercredi 20 février, un pétitio- » naire patriote (1) entendu trop tard et d'un trop petit nom- » bre, vous a développé une partie des vérités que nous cher- » chons à faire percer jusqu'à vous le patriote Montréal y a » ajouté d'éloquens développemens, dont chaque mot reten- » tissait dans nos cœurs : nous prenons acte de ce qu'il vous » a révélé tout haut, *que tous les ministres de la marine, depuis » Laluzerne jusqu'à Monge inclusivement, étaient contre-révolu- » tionnaires pour les colonies.* C'est-là, citoyens, un des grands » mystères de la contre-révolution; et vous l'ignorez si bien » que ce Monge jouit d'une certaine faveur dans votre sein, » et que le sommeil de la montagne l'a replacé une seconde fois « au ministère des colonies !

» Il est temps, citoyens, d'opposer une digue à ce torrent » d'infamies qui nous antraînerait tous. Il est temps enfin, » pour le salut de la république et des quatre parties du mon- » de, que le régne des Brissotins (2), des Girondins, des Fon- » frédins finisse. » (3)

C'était le 6 mars que les Colons écrivaient ces mots. *il est tems enfin que le règne des Brissotins, des Girondins, des Fonfredins finisse* n'étaient ils pas les complices de la conspiration du 10 mars qui n'eut pas le succès que les conspirateurs attendaient, mais qui fut le prélude des journées des 31 mai et 2 juin? leurs amis, leurs protecteurs, quels étaient-ils? Les MAILLARD(3) les SAINT-JUST, les COLLOT D'HERBOIS les PATRIOTES MONTAGNARDS, les JACOBINS, et les CORDELIERS!

A la même époque ou à peu après, Page dans un écrit intitulé *réflexions sur les Colonies* s'exprimait ainsi p. 2. « *si les « aristocrates de la Gironde* ne voulaient opprimer les colo-

---

(9) Baillio l'aîné.

(6) Ils sont parvenus à effectuer ce que n'avaient pu ni les Fayettistes, ni les Feuillans, une contre-révolution complette de journaux. Cette éclipse totale de feuilles patriotiques n'est pas un des moindres phénomènes du moment présent.

(3) V. LE MEMOIRE *pour les citoyens Verneuil, Baillio jeune, Fournier et Gervais, déportés de Saint-Domingue* contre *Léger Félicité Sonthonax* etc.

(4) Principal auteur des massacres des prisons.

« nies, si les hommes à grands principes n'étaient asservis ou
» trompés par cette *tourbe liberticide*, la convention déclarerait etc.
» et à la page 9 du même écrit *les faiseurs de la Gironde qui*
» *dominent le comité de Sureté générale (c'est le Loup Berger)*
» *ont le projet de reporter aux Colonies l'ancien régime.* FON-
» FREDE, CAMBOULAS, et ..... ont eu l'impudeur de me
» le proposer et la bêtise de me promettre de faire prononcer
» l'indépendance de Saint-Domingue au retour de la paix, si
» je leur laissats passer ce décret..... Les patriotes de
« Saint-Domingue se sont laissés ruiner plutôt que de com-
» poser avec l'ancien régime, et les Girondins osent proposer
» a leur plus zélé défenseur cet arrangement criminel. Je me
» suis occupé de déjouer leur projet, et les lâches ont osé dé-
» libérer sur mon emprisonnement. GUADET, BRISSOT,
« FONFREDE en ont fait la proposition au comité de Sure
» té générale ;les patriotes l'ont rejettée avec horreur. Puis à
la suivante, le même PAGE apostrophe ainsi les Girodins:
„ *hommes perfides*, *s'il vous reste encore une conscience* descen-
dez y, *et si vous pouvez encore fixer la vertu*, suivez cette
„ faction de Saint-Marc etc. ....
„ ....

„ Si je demande aujourdh'ui que mon pays ait le libre exer
„ cice de la souveraineté, CE N'EST QUE PARCE QUE
„ VOUS OPINEZ DANS LA CONVENTION NATIONALE „.

Ces passages ne prouvent-ils pas le désir qu'avaient les Colons d'expulser de la convention nationale la portion vertueuse et éclairée qui combattait leurs coupables projets ; ne prouvent-ils pas leur coalition avec les conspirateurs du 31 mai ;ne prouvent-ils pas qu'ils étaient dans le secret de cette conjuration ? Eussent-ils parlé avec tant d'impudence à ceux dont ils redoutaient l'opinion et l'influence dans la convention, s'ils n'eussent eu la certitude de leur chûte prochaine?

Et si l'on en veut d'autres preuves qu'on lise tous les écrits des Colons jusqu'au 9 Thermidor. (1) Partout on retrouvera les

---

(1) Notament l'ouvrage intitulé, *Développement des causes des troubles et désastres des Colonies Françaises, présenté à la Convention nationale par les commissaires de Saint-Domingue.* etc Page 55, 56, 78, 79, 80, 89.

dénominations bannales de Girondins ; de Brissottins, de fédéralistes, appliquées à tout ceux qu'ils voulaient proscrire. Partout on les verra se ruer avec une lâche cruauté contre ces victimes vertueuses traînées à l'échaffaud par *Amar*, et les bourreaux des comité de Sureté générale et de Salut public. On y reconnaîtra une des sources dans lesquelles ce sanguinaire Amar à puisé le tissu de calomnies qu'il présenta à la convention nationale dans la séance du 3 octobre sous le titres *d'acte d'accusation.*

Français, hommes sensibles qui pleurez sur la tombe de ces martyrs, reconnaissez leurs bourreaux, reconnaissez les complices de leurs assasins. S'ils feignent aujourd'hui de verser avec vous des larmes sur leur cercueil, c'est qu'ils ont besoin de feindre pour échapper eux-mêmes au châtiment qu'ils méritent; c'est quils veulent exciter ; votre indignation contre des hommes qu'ils accolent aux decem-virs, qu'ils accusent de complicité dé connivence avec *billaud*, *Barrère*, *Robespierre* et l'ancien gouvernement ; et qu'ils ne cessaient de peindre avant le neuf thermidor comme des agens, des créatures, *de Brissot, de Clavière et des Girondins* contre les qu'els ils avoient obtenu un décret d'accusation ; contre lesquels ils ont plusieurs fois sollicité la mise *hors de la Loi*; et qui s'ils fussent arrivés en France avant le neuf thermidor eussent été à l'instant livrés au tribunal Révolutionnaire, mis hors des débats et traduits à l'échafaud comme les complices des *Vergniaux*, des *Guadet*, des *Gensonné*, des *Ducos*, etc.

Ils se disent les victimes, eux qui furent les persécuteurs ; eux qui ont fait incarcérer et retenir dans les cachots de la tyrannie, pendant tout son règne, Raymond leur ardent antagoniste, Raymond le défenseur de ses freres opprimés, Raymond qui, depuis et avant la révolution ne cessait de combattre les préjugés et l'orgueil des Colons blancs ; eux qui ont fait arrêter et détenir huit mois dans les prisons Leborgne (1) arrivant des Colonies pour instruire la France de l'état et des besons de ses

---

(1) Verneuil chef de la bande qui l'arrêta et le conduisit au Comité de sureté générale, criait *haro* sur lui en le désignant à la multitude comme un *Brissotin*, un *Girondin*, un *Fédéraliste.*

possessions d'outremer ; eux qui ont fait arrêter *Pascal* étranger aux Colonies, mais venant de la nouvelle Angleterre, porteur de pièces qui prouvaient la criminelle complicité des Colons avec le gouvernement Anglais pour enlever Saint-Domingue à la France ; eux qui ont fait arrêter les représentants du peuple, députés par la partie du nord de Saint-Domingue à la convention nationale ; eux qui ont fait arrêter le général Josnet nommé pour aller commander les troupes françaises aux îles du vent et l'ont retenu prisonnier à Paris, parce qu'il avait dénoncé leur complice *Hugues* (1) ; eux qui ont fait incarcérer tous les hommes qui ne parlaient pas dans leur sens sur les Celonies, qui avaient des émissaires dans tous les ports pour arrêter ceux qui seraient tentés de venir dire la vérité, afin d'ensévelir toutes les preuves de leurs crimes ; eux dont le complice Hugues successivement accusateur public dans les tribunaux révolutionaire de Rochefort et de Brest, faisait trembler et menaçait de la faulx sanglante tous les *Girondins*, *les Brissotins*, *les Fédéralistes* : et pour prix de ses services *révolutionnaires*, a été envoyé revêtu d'une fonction importante dans les Antilles, malgré les dénonciations existantes contre lui ; eux enfin qui ont fait tomber sous le couteau assassin, à Rochefort, le marin GRIMOUARD, acquitté une première fois, mais coupable aux yeux des Colons parce qu'il n'avait pas, suivant leurs vœux, employé le forces navales qu'il commandait à Saint-Domingue à égorgers les hommes de couleur.

Ils se disent les victimes, mais qu'ils citent un d'entre eux, qu'ils citent un de leurs amis, si ce n'est *Chaumette* qui soit tombé sous le couteau du tribunal révolutionnaire, pendant ce règne de sang. Quelques uns d'entre eux, il est vrai, ont été incarcérés, mais par ordre de la convention nationale même, après la séance du 16 pluviose, cette mémorable séance dans laquelle la convention, par un de ces élans d'enthousiasme, que les décemvirs n'osaient comprimer de peur de perdre toute leur autorité, compléta la déclaration des droits en prononçant la liberté de tous les habitants des colonies françaises dans les

(1) Il écrivait à ses correspondans à Saint-Domingue en parlant des moyens qu'ils avoient obtenu pour faire rapporter tel decret contraire à leurs intérêts, ou fait adopter telle mesure qui leur était favorable *nous avons remué les* JACOBINS, *les* CORDELIERS etc.

deux Indes. Ils furent incarcérés en vertu d'un décret qui ne fut pas arraché par les comités de gouvernement, mais qui fut émis librement par la convention, indignée des criminelles manœuvres des colons pour empêcher l'exécution du décret du 16 pluviose. Mais ce qui prouve évidemment la connivence du gouvernement d'alors avec les Colons Léopardins, la protection ouverte qu'il leur accordait, c'est que sur la demande d'un membre de la convention de faire traduire au tribunal révolutionnaire *Page* et *Bruley*, auteurs de lettres *royalistes* et *contre-révolutionnaires*, le comité de Sureté générale observa, par l'organe d'un de ses membres, qu'il était inutile de décréter cela parce qu'il avait des pouvoirs suffisans à cet effet, et que cependant *Page* et *Bruley*, n'ont pas été traduits au tribunal révolutionnaire. Ce qui prouve la protection dont ils jouissaient tant aux comités de gouvernement, qu'auprès du tribunal révolutionnaire, c'est que deux d'entr'eux *Bardet de Fromenteau* et *Serres*, accusés de propos contre-révolutionnaires, prouvés par la déposition uniforme de trois témoins, trouverent dans Fouquier Tinville un défenseur et furent acquittés ; c'est que leur dénonciateur *Milscent*, à qui les Colons avaient voué une haine implacable, parce que Milscent blanc plaidait la cause des noirs qu'il regardait comme ses frères, malgré la différence de la peau, Milscent dis-je fut mis en jugement comme calomniateur de *Serres* et de *Bardet de Fromenteau*; comme complice de *Polverel* et *Sonthonax* et assassiné par ce tribunal de sang. C'est que détenus dans trois maisons d'arrêt où se dressaient des listes de proscription pour les prétendues conspiration de prisonniers, aucun d'eux n'a été inscrit sur ces listes fatales. C'est que quatre d'entr'eux, *L'archevêsque Thibaud*, *Jacques Mollard*, *Nason* et *Michel* détenus au Luxembourg ayant été emmenés dans le nombre de plus de cent cinquante compliqués dans une de ces conspirations imaginées pour déblayer les prisons et immoler des patriotes vertueux, ces quatres colons, dis-je, trouvèrent grace auprès de Fouquier Tinville qui s'apitoyant sur leur sort s'écria en les voyant paraître, *voila encore ces Colons patriotes déportés de Saint-Domingue, ces infortunés victimes des fureurs de Polverel et de Sonthonax* ; c'est que

l'archevêque Thibaud reçut des éloges de ce monstre. C'est que ces quatre Colons furent acquités par les mêmes Jurés qui venaient d'immoler plus de cent cinquante victimes de cette conspiration qui n'exista que dans l'imagination meurtriere des dénonciateurs et des juges. Je les ai vus revenir au Luxembourg ; vous les avez vus aussi, vous infortunés détenus qui attendant avec l'impatience du désespoir le sort de vos compagnons dont vous connaissiez l'innocence, ne vîtes revenir au lieu de vos frères , de vos parens , de vos amis les plus chers que ce petit nombre de privilégiés.

Vils satellites d'Amar, infâmes protégés d'un gouvernement qui ne protégea que le crime , assasins des Brissot, des Guadet, des Vergniaux, des Ducos , des Fonfrédes, assassins de tous les patriotes vertueux qui ont péri sur l'échaffaud rentrez dans l'ignominie ; que l'exécration publique soit le prix de vos forfaits.

Et vous hommes courageux qui avez renversé la tyrannie, hommes du 14 juillet, du 10 août, du 9 thermidor et du 12 germinal défiez-vous de ces Sicaires du crime qui se glissent parmi vous. Leur figure livide est l'emblême de la scélératesse de leur cœur hipocrites sans pudeur, ils prennent tous les masques , tous les costumes ; ils se distribuent les rôles, de manière à se ménager un asile dans tous les événemens possibles. Aujourd'ui ils crient avec vous , plus fort que vous peut-être , contre les *Jacobins*, contre *les terroristes* contre *les homme de sang*, contre *les égorgeurs*. Demain si l'antre du crime est rouvert ils seront des premiers à y conspirer contre la vertu, si les bastilles sont rétablies , ils seront des premiers à vous y conduire , à vous arracher de vos maisons ; si les échaffauds , sont rélevés ils ils seront vos dénonciateurs , vos juges , vos bourreaux. Demain si les *égorgeurs* ont la victoire , ces scélérats sans mœurs et sans foi qui se mêlent aujourd'hui dans vos rangs passeront dans leurs rangs , après vous avoir assassinés et votre sang ceux de vos ennemis scellera leur réunion.

F. POLVEREL détenu au Luxembourg.

Jusqu'au 18 Thermidor.

De l'Imprimerie de PAIN passage Honoré.

